

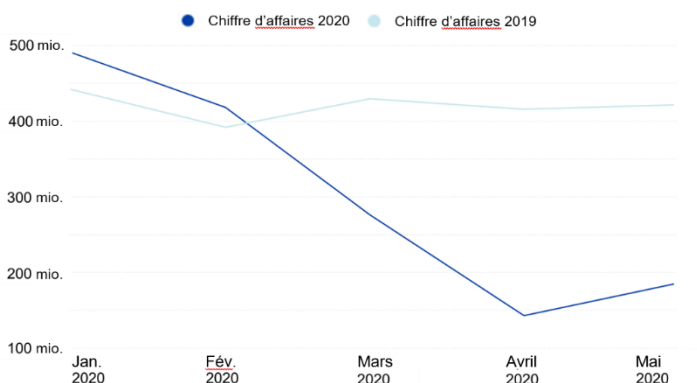
Juillet 2020

Actualités des organes

Alliance
Swiss
Pass*

La société – et la branche des transports publics – reviennent progressivement à la normale à la suite des derniers assouplissements du Conseil fédéral. De premières séances ont à nouveau pu avoir lieu physiquement, et la courbe de l'évolution des recettes repart à la hausse depuis la chute brutale de mars (voir graphique). Se retournant sur les trois derniers mois, l'Alliance SwissPass et l'Union des transports publics ont rédigé une [prise de position](#) (en allemand) récapitulant les conséquences du virus sur les transports publics d'un point de vue politique, économique et social. Ce document sera traité lors de la prochaine séance du Conseil stratégique de l'Alliance SwissPass.

En outre, les commissions Marché (KoM) et Distribution (KoV) se sont réunies en juin. Vous en trouverez ci-après les principales décisions et informations.



La branche renonce à augmenter ses prix

Malgré un manque à gagner attendu de 25 à 30 %, les transports publics suisses renoncent à revoir leurs prix à la hausse en 2021. Afin d'augmenter l'attrait des TP, la KoM et le Conseil stratégique ont décidé de diverses mesures relatives à l'assortiment pour le changement d'horaire 2020, dont le lancement d'une carte mensuelle AG sans besoin de posséder un demi-tarif et un rabais de 500 francs accordé aux personnes de 25 ans sur leur AG. L'AG étudiant sera en revanche supprimé. De plus, les enfants voyageant seuls circuleront gratuitement jusqu'à leur sixième anniversaire, puis pour un maximum de 19 francs par jour jusqu'à leur seizième anniversaire, à partir de décembre 2021. L'assortiment dégriffé sera étendu avec le surclassement dégriffé et le rabais accordé aux petits groupes. Une autre importante nouveauté concerne le nom des produits: «Junior» deviendra «jeune» en décembre 2020, ce qui nécessite de corriger les systèmes et tarifs concernés. Enfin, les conditions de remboursement et d'échange des titres de transport unitaires et de tous les abonnements référencés sur le SwissPass seront harmonisées, et donc intégrées aux dispositions tarifaires accessoires communes (DTC, Tarif 600). Davantage de renseignements sur les mesures tarifaires prises figurent sur notre [site Internet](#).

Planification pluri-annuelle approuvée

Aussi bien la KoM que la KoV ont approuvé la planification pluriannuelle 2021 – 2024 des mandats de l'Alliance SwissPass et leurs points-clés. Cette planification sert à orienter et régler l'ordre de priorité des sujets à venir, et fixe les objectifs budgétaires. Il n'y a que peu de modifications par rapport à la planification 2020 – 2023. Le total des coûts de tous les mandats partiels selon les P512, chiffre 2, se montent à environ 93 millions de francs en 2021. Les valeurs approuvées pourront être consultées dans [l'outil de prévision budgétaire](#) de l'Alliance SwissPass à partir de mi-juillet.

Suspension du projet «Clip-Ticket»

Approuvé en 2017, le «Clip-Ticket» avait été pensé comme solution à mettre en œuvre en vue d'un Service direct national complet. Aux côtés du City-Ticket, le Clip-Ticket devait améliorer les billets unitaires de bout en bout. Des problèmes de capacité dans la mise en œuvre IT et la fixation des priorités y relative ont néanmoins retardé le projet, qui n'a toujours pas été réalisé.

Entretiens, de nombreuses entreprises du trafic local ont rejoint le Service direct national, ou prévoient de le faire, ce qui rend le Clip-Ticket superflu. La commission Marché a donc décidé de suspendre le projet. Celui-ci sera examiné dans le cadre du projet de «concept initial d'un système tarifaire intégré (GITA)».

L'objectif «Un voyage, un billet» reste clairement poursuivi, raison pour laquelle il est vivement recommandé aux entreprises de trafic local d'intégrer le Service direct national.

Droits des passagers en vigueur à partir de 2021

Les droits des passagers seront élargis en cas de retard. Le Conseil fédéral en a décidé ainsi le 13 mai 2020 en approuvant le paquet d'ordonnances relatives à l'organisation de l'infrastructure ferroviaire (OBI). Les voyageurs auront prochainement droit à un dédommagement s'ils parviennent à destination avec plus d'une heure de retard. Si le retard dépasse une heure, ils se verront rembourser 25 % du prix de leur billet unitaire ou de parcours; si le retard est de plus de deux heures, ils toucheront 50 % de ce prix.

Selon l'ordonnance, aucun montant inférieur à cinq francs ne sera versé, c'est-à-dire que les titres de transport seront partiellement remboursés à partir d'une valeur de vingt francs (retard de plus d'une heure) ou de dix francs (retard de plus de deux heures). Les détenteurs d'abonnements profiteront eux aussi du dédommagement. Le montant remboursé dépendra de la valeur journalière de l'abonnement, bien qu'un maximum de 10 % de la valeur de l'abonnement, qu'il soit annuel ou mensuel, pourra être remboursé par période d'abonnement. En raison de leur faible valeur journalière, les abonnements FVP, la carte Enfant accompagné et la carte Junior sont exclus de la solution. Les CFF ont été chargés du mandat de gérer les demandes de dédommagement. L'intégration des droits des passagers dans les dispositions tarifaires communes fera l'objet d'une enquête générale dans le Service direct national et d'un vote de l'Assemblée des communautés en juillet.

Bientôt un contrôle de l'identité en ligne sur swisspass.ch

Dans le contexte de la numérisation, la KoV a décidé de créer un contrôle de l'identité en ligne d'ici au premier trimestre 2021. Cette vérification sera développée par les CFF sur la base d'un mandat. Les clients achetant un tout premier abonnement personnel référencé sur le SwissPass n'auront plus besoin de se rendre au guichet pour faire vérifier leur identité en présentant une pièce d'identité ou en envoyant une copie.

Le contrôle de la pièce d'identité pourra désormais se faire de manière automatisée en ligne, en moins de trois minutes. Le processus est conçu de sorte que le contrôle puisse être rattaché à tous les webshops courants des entreprises de TP. Il sera ainsi à la disposition de toutes les entreprises de transport et communautés. Les personnes intéressées à bénéficier de cette vérification sont priées de s'adresser directement à la cheffe de projet [Tanja Studer](#).

Participation financière des employeurs simplifiée grâce au bonus pendulaire des TP

Le groupe de travail qui se consacre au bonus pendulaire des TP poursuit l'objectif de simplifier la participation financière des employeurs à la mobilité de leurs employés en transports publics. Cette simplification prendra la forme de coupons que les entreprises pourront commander via une plateforme. Ces coupons sont pensés en première ligne pour les trajets pendulaires (AG, abonnements de parcours et communautaires), mais leur emploi pour les abonnements demi-tarif, les cartes multicourses et d'autres assortiments n'est pas exclu.

Techniquement, le bonus pendulaire se fondera sur le «nouveau système des bons» et proposera des rabais selon le modèle du Tarif 615. Le bonus pendulaire est une solution transitoire due au retard du projet des bons. Une véritable mise en œuvre aura lieu dans le cadre du nouveau système des bons. La réalisation de la solution transitoire a été confiée à la communauté Passepartout, alors que l'organe de gestion de l'Alliance SwissPass adapte le Tarif 615.



Karin Schüpbach

Spécialiste
Gestion des organes

+41 76 553 82 56

karin.schuepbach@
allianceswisspass.ch